

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Arreille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désireux de perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous commencerons la publication de ces leçons dans notre numéro du 1er Mai prochain.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, there will be published, every day, in the columns of the Bee a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall begin that publication on the first of May. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

- (a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.
 - (b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.
 - (c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.
 - (d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.
 - (e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.
 - (f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.
- The method is designed:
- (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.
 - (2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

LES TRIBUNAUX

COUR SUPREME DE L'ETAT.

Séance de lundi, 27 avril 1914. Les boîtes du scrutin de 1912 seront ouvertes.

Lo Cour Suprême ayant refusé une nouvelle audition de cause dans l'affaire Cassidy contre, le Juge de la Cour Criminelle, il sera procédé à l'ouverture des boîtes du scrutin de l'élection de novembre 1912 afin de déterminer s'il y a eu des votes frauduleux.

Décisions:

Par le "Chief Justice Monroe.

Etat de la Louisiana, ville de Shreveport vs. Sam Falco, jugement affirmé.

Succession de Thomas Finegan. Jugement amendé en partie et affirmé.

Camille Copping vs. Anthony Termini, son époux jugement amendé en partie et affirmé.

Edward H. Prucell vs. Bernhard J. Zahn, application pour Certiorari refusé.

Hinds C. Bell vs. Sam C. B. Brown, application pour certiorari refusé.

Par l'Associate Justice Provosty.

Succession de Mme. Maria Anna Riebel, veuve Henry Brand, jugement affirmé.

Elsie Duvall vs. Louisiana Western Railroad Company. Interrogatoire répondu négativement.

Martin W. Garvey et al. vs. Oscar Gartner et al, décret réduit de \$10,000 à \$8,230.

Josephine Pons, épouse de Salvador Ruiz et al. vs. Marie Madeleine Pons, veuve. Refus de renvoyer l'appel.

Mme Mattie Marshall vs. Knights of Pythias, de couleur. Certiorari refusé.

Louis F. Callegari vs. N. Y. Life Insurance Co., certiorari refusé.

Mme Mary Ticker vs. Metropolitan Life Insurance Co., certiorari refusé.

Greater New Orleans Home-Steak Association vs. Gordon S. Levy et al, certiorari refusé.

Par l'Associate Justice Land.

Mme Schumpert H. Morris vs. Mack Abney, exécuteur. Procès mis hors de cour.

Ville de Shreveport vs. Wells Fargo Express Co., décret en faveur de la ville pour \$312.50.

J. B. Levert vs. Shirley Planting Co., appel renvoyé.

Mme Lelia Romero, épouse de Jos. Miguez et al. vs. Garcia Romero, jugement affirmé.

La. Slave Co., Ltd., pour la Corrie Slave Co., vs. South Arkansas Lumber Co., Ltd., jugement affirmé.

R. D. Sims vs. North American Salvage Co., certiorari refusé.

Peter G. Riddell vs. Alfred E. Ringe, certiorari refusé.

Par l'Associate Justice Sommerville.

Mme M. L. Cooke vs. Gulf Refining Co., jugement affirmé.

Amite Bank and Trust Co., vs. Fred Singleton, et al., ordre de faire la partage des propriétés.

Succession de Pierre Guidry, jugement affirmé.

State vs. Frederick J. Brewer, appel refusé.

Plaquemine East Bank Levee District vs. Dowdle & Windett and National Surety Company, décret pour le demandeur \$25,563.75.

I. H. Teat vs. John R. Land, juge, "rule nisi" accordée.

Par l'Associate Justice O'Neal.

State vs. Luke Rigmarden, appel refusé.

B. W. Marston, Jr., vs. N. S. McLeod, et al.; Ardis & Co., et al., intervenors. procès doit être jugé de nouveau.

Hammond Ice, Light and Bottling Company vs. John A. Ballard, collecteur de taxes, jugement affirmé.

First Bank of Natchez vs. Malarcher-Damare Co., Ltd., et al., jugement affirmé.

Nouvelles auditions de cause accordées:

State of Louisiana vs. Centenary College of Louisiana.

Succession de Gladys Desina, épouse de Walter S. Maestri.

State of Louisiana vs. W. T. Nelson.

City of New Orleans et al. vs. Salmen Brick and Lumber Company.

State of Louisiana vs. Dan Foggin, et al. In re Dan Foggin and Garfield Ashley, pour certiorari et prohibition.

Nouvelles auditions de cause refusées.

Abner Gaines Gordon vs. New Orleans Great Northern Railroad Company.

The J. B. Levert Company, Ltd., vs. The John T. Moore Planting Company, Ltd.

Louisiana and Arkansas Railway Company vs. State Board of Appraisers.

State of Louisiana vs. Theo King.

Warner Ellender vs. Ellender Bros.

SANTAL MIDY
SUPERIEUR AUTOPROTECTEUR
SOUŁAGE EN 24 HEURES

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coin des rues Dauphinet et Bienville, à deux lieues de la rue de Canal, Zone District.

F. A. BRUNET
IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER
313 — RUE ROYALE — 313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nhe-Orléans.
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence.
Les ordres de la campagne sont sollicités.
PHONE MAIN 4360.

The New Freedom
(LA NOUVELLE LIBERTÉ)
Par son Ex. WOODROW WILSON
Président des Etats-Unis
Ce livre vous apprendra à connaître l'homme vrai qu'est votre Président
3ème Grande Edition, Net \$1.00
EN VENTE CHEZ
Adrien Rémond
232 RUE BOURBON 232
EN VILLE
Doubleday, Page & Co.,
GARDEN CITY, N. Y.

SIROP ANGELL
CONTRE LA TOUX COQUELUCHE
TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE
25 et 50 SOUS
Préparé par **DR. RICHARD ANGELL**
Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.
La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe
A-cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "Rendre certain ou garantir." Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sévères conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont donnée nos réglemens.

Mme Serepta A. Loftin vs. Louisiana Railway and Navigation Company.
State ex rel. Lawrence J. Cassidy, clerk Criminal District Court, vs. Hon. Joshua G. Baker, Judge Criminal District Court.
Narcisse P. Merraux vs. The Kenilworth Sugar Company.
Evelina Lacasse vs. New Orleans, Texas and Mexico Railroad Company.
Emile Gajan, et al., vs. Patout & Burguières. Intervention et 3me opposition de la L. I. Patout Company Ltd. Intervention et 3me opposition de liquidateurs de la State National Bank of New Orleans. Citation pour mépris de Cour.

Consulat de France
522 rue Bourbon
Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter à la chancellerie:
MM. Brunet, Jean
Mme. Cartier
M. Calando, Victor
Me Duffour, Félicie
Mme Duffour, Veuve
Me. Duffour, Alice
M. Fourguette.
M. Graff, Jean Gustave Abel
M. Jacker, Auguste
M. Loison, Thomas
M. Labourdette, Laurent
M. Lassalle, Jean Bernard
M. Medeville, Jean Germain
M. Proal, Honoré
M. Rocca, Arnani Dominique
M. Sainquentin, René
Le 27 Mars, 1914.

BUREAU DE PLACEMENT
SYLVAIN VIDALAT
214 EXCHANGE ALLEY
Chambres garnies de premier ordre. Prix modérés.
OUVERT TOUTE LA NUIT

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.
Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.